



Les cahiers du développement durable en Ile-de-France

La conduite d'un projet de développement durable

Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?



A D E M E



DÉLÉGATION RÉGIONALE
ÎLE-DE-FRANCE

A R E N E



Agence régionale
de l'environnement
et des
nouvelles énergies

Ile-de-France



Session de formation-action, Puteaux, 20 janvier 2003

Entreprises Territoires et Développement



Sommaire

p. 5 **Préambule**

p. 6 **Introduction**

p. 8 **Les mots pour le dire**

- Qu'est ce que communiquer ?
- Qu'est ce que faire comprendre ?
- Qu'entend-on par compromis ?
- Qu'est ce qu'un dialogue ?
- Qu'est ce que former ?
- Qu'est ce qu'informer ?
- Qu'est ce qu'interpeller ?
- Qu'est ce que mobiliser ?
- Qu'est ce qu'un outil pédagogique ?
- Qu'est ce qu'un public cible ?
- Qu'est ce que responsabiliser ?
- Qu'est ce que sensibiliser ?
- Qu'est ce qu'un support de communication ?
- Qu'est ce que la transparence ?

p. 12 **Un parcours pédagogique**

- p. 12 1. « Le développement durable. une idée moderne, une sagesse retrouvée, le monde à préserver ». Plaquette de sensibilisation sur le développement durable éditée par l'ARENE en 1996
- p. 13 2. Kit pédagogique agenda 21 local élaboré par ETD et le ministère de l'écologie et du développement durable en juin 2003

p. 18 **Repères méthodologiques et expérimentaux**

p. 18 *Pourquoi communiquer sur le développement durable ?*

- INTERVIEW : MICHEL BOURGAIN, VICE-PRESIDENT DE LA PLAINE COMMUNE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT
« Communiquer sur l'action positive »

p. 20 *Comment communiquer sur le développement durable ?*

p. 21 *Quelles sont les cibles ? Faut-il les différencier ?*

p. 22 *Quels sont les modes de faire et les outils à développer en fonction du public ciblé*

- INTERVIEW : JEAN-CHRISTOPHE POULET, MAIRE DE BESSANCOURT
« Notre devoir est de responsabiliser tous les citoyens »

p. 28 *Quels enseignements en matière de communication responsable ?*

- EXPERIENCE : COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX
Issy, une sensibilisation interne à tous les étages

p. 31 *Quelles sont les conditions à réunir pour élaborer un outil de sensibilisation au développement durable destiné aux élus ?*

p. 32 *Quelles sont les difficultés majeures pour communiquer sur les politiques participant d'un développement durable ?*



Préambule

Convaincus qu'un développement durable en Ile-de-France (et ailleurs), n'est possible que si l'ensemble des acteurs, à commencer par les pouvoirs publics, prennent leurs responsabilités en modifiant progressivement leurs politiques, la direction régionale de l'environnement, la délégation régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies et Entreprises territoires et développement ont décidé en février 2002, de formaliser un réseau d'acteurs franciliens dénommé « Territoires, environnement et développement durable en Ile-de-France ».

Le réseau TEDDIF est une réponse commune des partenaires pour soutenir les territoires dans leur dynamique de projets, favorisant un processus de changement pour prendre en compte le développement durable dans les politiques territoriales.

Il regroupe les collectivités territoriales franciliennes volontaires engagées dans des politiques environnementales ou stratégies de développement durable mais aussi les services déconcentrés de l'Etat, des associations, l'institut de l'aménagement et de l'urbanisme de la région Ile-de-France, la direction régionale de la caisse des dépôts et consignations, des syndicats, des cabinets conseil...

Introduction

Des sessions de formation-action et une rencontre bilan ont été organisées par les partenaires du réseau TEDDIF entre juillet 2002 et septembre 2003. L'objectif était de proposer aux élus et services des collectivités franciliennes un parcours pédagogique sur la démarche à entreprendre pour élaborer puis mettre en œuvre un projet de développement durable à l'échelle de leur territoire.

Quatre thèmes de travail complémentaires et constitutifs d'une démarche de développement durable ont été définis par les partenaires et les 16 territoires qui se sont portés volontaires pour participer aux sessions :

- Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?
- Quelle mise en compétence des services de la collectivité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable d'un territoire ?
- Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires.
- Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?

Ces sessions ont été préparées à partir d'apports théoriques et méthodologiques conçus par les partenaires et se sont nourries d'exposés d'initiatives locales et d'un travail collectif.

Elles ont favorisé l'échange et la confrontation des pratiques entre des collectivités franciliennes. Chaque session, riche en expériences et en enseignements, a permis de réaliser les cahiers du développement durable en Ile-de-France. Chaque cahier est organisé en trois parties :

- les mots pour le dire, la base essentielle pour la construction d'une culture commune sur le développement durable
- un parcours pédagogique qui présente les apports théoriques servant à l'animation des sessions
- des repères méthodologiques et expérimentaux basés tant sur les conclusions des sessions que sur les réflexions des participants ou encore rassemblant des interviews de praticiens réalisés postérieurement.

Ces cahiers s'adressent à tous les acteurs qui recherchent des éclairages sur la conduite d'un projet de développement durable : *une clarification sur des termes techniques, des outils méthodologiques à utiliser dans le cadre de formations internes, des questions à se poser, des précisions sur le processus de changement qu'un tel projet implique, des pistes d'actions concrètes, des témoignages de praticiens.*

Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?, titre de ce cahier, a fait l'objet du dernier thème de travail abordé dans les sessions de formation-action. Trois autres cahiers ainsi qu'une synthèse illustrée accompagne ce numéro. Ils sont téléchargeables sur www.teddif.org.

Nous remercions vivement les personnes et leur collectivité qui ont participé activement aux quatre sessions de formation-action organisées entre juillet 2002 et septembre 2003.

- ✓ **conseil général de l'Essonne**, Cécile DELBECQ, directrice adjointe de l'environnement et Marie-Thérèse OBADIA-RIFFAUD, directrice de l'environnement,
- ✓ **communauté d'agglomération du Val de Bièvre**, Catherine WALTER, chef de mission environnement,
- ✓ **communauté d'agglomération du Val d'Orge**, Sandrine MAILLET, alors chargée de mission agenda 21, Juliette ROLLAND, chargée de mission conseil de développement et agenda 21
- ✓ **communauté d'agglomération Plaine commune**, Valérie BRIDOUX, chargée de mission environnement,
- ✓ **GPV Evry, Quartier des Pyramides**, Nicolas BUCHOUD, directeur de projet du GIP Centre Essonne et responsable du GPV Evry
- ✓ **commune de Bessancourt**, Julie DUVAL alors chargée de mission agenda 21 puis Anne-Lise CHEREAU, chargée de mission agenda 21 et de communication,
- ✓ **commune de Combs-la-Ville**, Annie PIERROT, responsable du développement durable ; Pascale PICKERING, alors animatrice qualité et management environnemental et Bernard BEZARD, directeur général des services,
- ✓ **commune d'Evry**, Miled ZRIDA, directeur de la politique de la ville et de l'action territoriale,
- ✓ **commune d'Issy-les-Moulineaux**, Juliette PERNET, chargée de mission au service environnement et Maria SPENDEL, directrice du service environnement, aujourd'hui à la communauté d'agglomération Arc de Seine,
- ✓ **commune d'Ivry sur Seine**, Marc STAMPFLER, chargé de mission,
- ✓ **commune de Montreuil**, Anton HANNA, conseiller en environnement et Pierre MORISSE, directeur de la mission environnement,
- ✓ **commune de Nanterre**, Christine BOURCET, maire adjointe à l'environnement et Stéphanie MONCOMBLE, chargée de mission au service éco-ingénieur,
- ✓ **mairie de Palaiseau**, Patrick LAURENT, chargé de mission à l'environnement,
- ✓ **commune de Rambouillet**, Eric BATAILLE, chargé de mission écologie et développement durable,
- ✓ **commune de Versailles**, Marc LECLERC, chargé de mission Agenda 21,
- ✓ **syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart**, Véronique HOSTEIN, responsable environnement.

Ces personnes ont ainsi contribué au lancement du réseau TEDDIF et à la réussite des sessions. Sans leur concours, les cahiers du développement durable en Ile-de-France n'auraient pu être réalisés.

Beaucoup de ces collectivités sont aujourd'hui engagées dans un agenda 21 et participent encore aux activités du réseau TEDDIF.

Les mots pour le dire

Le développement durable, dans sa définition et ses principes ou encore par les démarches et les outils nécessaires à sa mise en œuvre, aborde des mots techniques (diagnostic de développement durable, évaluation, articulation des échelles de territoires et de temps), nouveaux (gouvernance, coproduction, intelligence collective) ou encore difficiles à définir (« l'ensemble des acteurs », prévention, précaution, subsidiarité, participation, solidarité, partenariat, compromis). Ils sont souvent interprétés différemment.

La pédagogie des mots et leur définition rigoureuse et partagée sont alors essentielles pour développer une base commune de dialogue entre les acteurs de domaines, de cultures et de territoires différents.

La question « Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable ? » nécessite en préalable de s'entendre sur le sens des mots.

→ Les termes qui suivent sont classés par ordre alphabétique.

■ Qu'est ce que communiquer ?

Communiquer c'est faire connaître, dire, divulguer, livrer, transmettre, annoncer, expliquer, s'exprimer, révéler, échanger, recevoir, faire partager, rendre commun. C'est mettre des informations à la disposition de quelqu'un, se mettre en relation avec quelqu'un. C'est aussi influencer l'opinion d'un public cible par une transmission efficace d'idées, d'impressions, d'images symboliques.

En matière de communication sur le développement durable, il faut distinguer ce qui relève de :

- ✓ la sensibilisation au développement durable pour interpeller, mobiliser et responsabiliser les acteurs,
- ✓ la communication sur les politiques publiques participant d'un développement durable,
- ✓ l'information pour rendre compte des actions réalisées et de l'efficacité des politiques.

■ Qu'est ce que faire comprendre ?

Faire comprendre c'est parvenir à ce que la personne à qui on explique quelque chose aie une idée claire des causes et des motifs de l'enchaînement logique de cette chose et puisse se l'approprier. La compréhension passe par l'intelligibilité et l'explication.

■ Qu'entend-on par compromis ?

Le développement durable est un nouveau mode de développement qui, grâce à la concertation entre les acteurs, recherche harmonieusement l'efficacité économique, l'amélioration de l'environnement et la gestion économe des ressources et de l'énergie et la solidarité et la lutte contre les inégalités sociales et spatiales. Elle implique des choix partagés par les acteurs qui agissent sur le territoire. Les intérêts parfois contradictoires de chacun des acteurs impliquent de faire des compromis pour orienter des choix stratégiques.

■ Qu'est ce qu'un dialogue ?

C'est l'action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vue et propositions.

■ Qu'est ce que former ?

Former au développement durable c'est faire découvrir ce qu'on l'on met derrière ce terme et construire une culture commune. L'objectif est de faire en sorte que les personnes concernées par la formation s'approprient le développement durable pour ensuite être en capacité de le mettre en pratique. Les formations peuvent prendre plusieurs formes : séminaires de formation, atelier de travail et d'échanges, confrontation, visites de terrain, construction collective d'un outil...

■ Qu'est ce qu'informer ?

Informer c'est mettre au courant de quelque chose, faire part à quelqu'un d'un renseignement, c'est avertir, aviser, éclairer, enseigner, instruire, prévenir de façon unilatérale. Dans une démarche de développement durable, la collectivité doit transmettre une information fiable, transparente, lisible dans les choix des termes utilisés (vulgarisation des politiques, des procédures, manipulation habile des concepts), pérenne et ceci sans créer des inégalités dans l'accès au savoir. Elle doit se donner le temps et les moyens d'organiser cette information.

■ Qu'est ce qu'interpeller ?

Interpeller quelqu'un dans le cadre d'un projet c'est réussir à susciter chez lui un intérêt. Le but est qu'il se sente alors concerné et qu'il participe au projet.

■ Qu'est ce que mobiliser ?

Mobiliser est un terme plus fort qu'interpeller, c'est faire appel à une personne ou un groupe de personne concerné(e) par un projet pour le mettre en œuvre collectivement. C'est se rassembler pour passer à l'action.

■ Qu'est ce qu'un outil pédagogique ?

C'est un support élaboré dans le but d'aider des personnes à comprendre, à apprendre ou à travailler sur un thème, un sujet. Il peut se présenter sous la forme d'un document écrit, d'un CD-Rom, d'une exposition, d'un jeu de questions/réponses... Le choix des termes utilisés et l'animation lorsqu'elle accompagne l'outil devront être appropriés au public cible.

■ Qu'est ce qu'un public cible ?

C'est un ensemble de personnes que l'on souhaite toucher ou qui est susceptible d'être touché par une information. En matière de communication sur le développement durable, on distingue différents publics cibles :

- ✓ en interne : les élus et les services techniques
- ✓ en externe : les acteurs institutionnels - l'Etat, les collectivités infra et supra territoriales, les associa-

Les mots pour le dire

tions, les acteurs sociaux professionnels –, les partenaires socio-économiques, les habitants et les usagers.

■ Qu'est ce que responsabiliser ?

Le fait de rendre quelqu'un responsable revient à le faire accepter et subir les conséquences de ses actes et en répondre. Responsabiliser c'est donner des responsabilités à quelqu'un pour qu'il prenne conscience de son rôle et accepte les obligations qui en découlent.

Il ne peut y avoir de développement durable sans une prise de conscience collective et urgente des conséquences provoquées par l'homme. Il est désormais indispensable que chacun s'interroge sur le sens de ses actes et prenne ses responsabilités.

■ Qu'est ce que sensibiliser ?

Même si le terme sensibiliser est un peu moins fort qu'interpeller, il revient aussi à faire réagir, à susciter l'intérêt d'une personne, à l'informer et lui faire prendre conscience d'un problème. Contrairement à interpeller ou mobiliser, sensibiliser ne suppose pas la préexistence d'un projet concret et peut donc se faire en amont d'un projet.

■ Qu'est ce qu'un support de communication ?

C'est un élément, un moyen concret qui sert de base à la diffusion d'un message. Il peut prendre différentes formes (émission de radio, nouvelles technologies de l'information, plaquette, journal...). Pour être efficace, il doit être simple et accessible par tous.

■ Qu'est ce que la transparence ?

La transparence, c'est le partage d'une information claire, compréhensible et accessible par tous. Les systèmes transparents sont dotés de procédures claires aux fins de la prise de décisions et de mécanismes de communication ouverts entre les personnes concernées par l'information et les responsables. Ils permettent d'avoir accès à un large éventail d'informations.

→ voir aussi

les glossaires pour le développement durable : <http://www.agora21.org/bibliotheque.html>

Un parcours pédagogique

Un outil de sensibilisation ainsi qu'un support pédagogique sur le développement durable sont exposés dans ce cahier. Ils ont fait l'objet d'un exposé puis débat avec les participants de la session.

1. « Le développement durable. une idée moderne, une sagesse retrouvée, le monde à préserver ». Plaquette de sensibilisation sur le développement durable éditée par l'ARENE en 1996

■ Objectif de cet outil

Cette plaquette a été réalisée en 1996 pour sensibiliser un public large au concept du développement durable. Elle a été utilisée depuis par l'ARENE à de nombreuses occasions lors d'événements grands publics : salons, concours, ... En présentant et en apportant des informations sur le développement durable, l'ARENE souhaitait aussi inciter chacun d'entre nous à agir concrètement à son niveau.

■ Public ciblé par cet outil

Ce document s'adresse au grand public



■ Présentation de l'outil :

Pour toucher un public large et rendre le document attractif, une large place a été donnée à l'illustration (2 pages sur 6) et un format spécifique a été retenu (format italien, 2 rabas).

Le texte est structuré autour des thèmes suivants :

- historique du concept
- les principes du développement durable
- application et définition
- comment chacun peut-il agir ?

Le groupe des sessions de formation-action TEDDIF a été sollicité pour réagir et proposer des améliorations à cette plaquette réalisée en 1996.

2. Kit pédagogique agenda 21 local La traduction opérationnelle du développement durable pour un territoire élaboré par ETD et le ministère de l'écologie et du développement durable en juin 2003

■ Objectif de cet outil

De plus en plus de collectivités territoriales se préoccupent du développement durable et le traduisent à leur échelle à travers la mise en place d'agendas 21. Cependant cette démarche n'est pas connue par tous et reste encore floue pour beaucoup.

Le kit pédagogique agenda 21 local a pour objectif de mettre à disposition un outil de sensibilisation pour susciter l'envie de s'engager dans une démarche de développement durable. En fournissant des éléments méthodologiques organisés le plus simplement possible, le kit peut aider à la conduite d'un débat sur ce sujet.

■ **Public ciblé par cet outil**

Le kit pédagogique s'adresse aux techniciens du développement territorial, aux élus, aux membres des conseils de développement... mais aussi à tous ceux qui doivent préparer, conduire et animer un débat sur l'engagement dans un agenda 21.

■ **Présentation de l'outil**

Le kit agenda 21 local comprend :

- un diaporama permettant d'illustrer un exposé sur le développement durable et les agendas 21,
- un livret d'accompagnement développant les éléments de connaissance nécessaires à la bonne compréhension de la thématique (destiné à l'animateur),
- un guide repère présentant de façon synthétique les idées développées dans le diaporama (destiné à être remis aux participants).

Les participants aux sessions, par leurs observations, ont contribué à la réalisation de ce kit.



diapositive 1



diapositive 2



diapositive 3



diapositive 4

Un parcours pédagogique

L'Agenda 21 local
Un projet



Avec pour ambition de :

- améliorer la qualité de la vie des populations
- économiser les ressources naturelles
- renforcer l'attractivité des territoires
- organiser la participation de tous les acteurs du territoire

diapositive 5

L'Agenda 21 local
Un projet

Qui affirme la place du développement durable dans :

- la stratégie, les politiques et les actions
- l'organisation
- la communication

diapositive 6

L'Agenda 21 local
Un projet, une démarche



• élaboration d'un diagnostic du territoire

• définition d'une stratégie à long terme

• évaluation continue des politiques et des actions, regard du développement durable

• mise en œuvre d'un programme d'actions transversales

diapositive 7

L'Agenda 21 local (exemple)
Un projet, une démarche

Dunkerque Grand Littoral :
« faisons nous du développement durable ? »

Dunkerque Grand Littoral a choisi le développement durable comme fil conducteur de son projet d'agglomération

diapositive 8

L'Agenda 21 local (exemple)
Un projet, une démarche

80 acteurs

élaboration d'une méthode et d'outils d'évaluation au regard du développement durable

- un guide méthodologique
- une grille de questionnement
- des schémas de performance et 14 indicateurs pilotes
- un site Extranet

former et mobiliser
aider les acteurs à s'engager dans la démarche

modifier des pratiques

diapositive 9

L'Agenda 21 local (exemple)
Un projet, une démarche

Pays de GATINE, interview de Gilbert FAUREAU, Président du Pays de Gâtine et conseiller général des Deux-Sèvres

une démarche prospective et participative, un état d'esprit

↓

50 actions concrètes qui traduisent de façon opérationnelle le développement durable

diapositive 10



diapositive 11



diapositive 12



diapositive 13



diapositive 14



diapositive 15



diapositive 16

Un parcours pédagogique

D'autres outils de sensibilisation sont réalisés : à titre d'exemple :



L'agenda 21 local est un document pédagogique publié par l'ARENE dans le cadre d'une collection intitulée « Comprendre l'environnement ».

Cet outil répond de façon très simple et concise à des questions que se posent les collectivités ainsi que les habitants et les acteurs associés à une telle démarche : Qu'est-ce que le développement durable ? Qu'est-ce qu'un agenda 21 local ? Quelles en sont les étapes ? Quelles sont les références réglementaires françaises ? Quels sont les types d'actions développées par les collectivités franciliennes ? Vers quoi mèneront les agendas 21 locaux ? Enfin, le document propose des actions pour participer aux choix publics et à des actions collectives ou pour changer des comportements quotidiens. Pour approfondir le sujet, La concertation, comprendre l'environnement n°8 a été réalisée par l'ARENE en 2002. Il est également disponible.

L'Agenda 21 local. Comprendre l'environnement n°9 / ARENE, juin 2003, (12 pages) est téléchargeable sur <http://www.arenedf.org> et disponible gratuitement à l'ARENE sur simple demande.



Le développement durable. Pour tous, grâce à tous, au présent et au futur est un guide à destination du citoyen qu'il soit dans sa fonction d'habitant, d'utilisateur, de consommateur, de producteur, de touriste, de salarié ou encore de décideur. Publié par l'ADEME, sous la collection « La planète en question », ce document clarifie la notion de développement durable, propose des actions et présente des sites internet, une bibliographie ainsi qu'un glossaire.

Le développement durable. Pour tous, grâce à tous, au présent et au futur. La planète en question / ADEME, juin 2004 est présenté sur le site internet <http://www.ademe.fr>. Il est disponible gratuitement à la délégation régionale de l'ADEME. Il est accompagné d'une affiche.

4 Cahier

Repères méthodologiques et expérimentaux

Pourquoi communiquer sur le développement durable ?



MICHEL BOURGAIN, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PLAINE COMMUNE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

“ Communiquer sur l'action positive ”

S'engager dans une démarche de développement durable nécessite l'adhésion de la population. Quels types de sensibilisation avez-vous mis en place pour ces acteurs ?

M. B. Depuis un an, dans le cadre de la semaine nationale du développement durable, nous organisons des Assises du développement durable qui se tiennent dans l'ensemble des communes de l'agglomération. Associations, écoles, entreprises, RATP, SNCF... Nous essayons de mobiliser un maximum d'acteurs autour de différents thèmes tels que l'énergie, le réchauffement climatique, les gaz à effet de serre, les jardins en ville. Cette démarche, qui manifeste notre volonté de jouer un rôle d'incitateur et de partager nos orientations politiques avec tous les acteurs du territoire, s'inscrit typiquement dans un processus culturel où il s'agit de donner l'envie et des points de repères pour aller plus loin et généraliser la démarche.

Concrètement, quels mots employez-vous pour leur donner ce goût du développement durable ?

M. B. Nous avons fait le choix de communiquer sur le sens de l'action positive pour éviter les dégâts et non de privilégier les discours catastrophes. Les formules du type « *je prends le bus, je trie, je préserve le climat* » sont importantes pour donner du sens à nos projets car le développement durable est une action partagée et il est nécessaire de sensibiliser les habitants sur toutes les incidences liées aux gestes quotidiens. C'est ce que nous avons fait notamment en projetant différents films destinés aux entreprises ou encore à travers les « Recyclades », une initiative consacrée au traitement des déchets et à l'éco emballage pour laquelle nous sommes parvenus à introduire la dimension des gaz à effet de serre.

Quelle évaluation faites-vous de cette sensibilisation ?

M. B. Il est très difficile d'évaluer la portée d'une telle démarche pour les habitants et je me demande si on encourage avec suffisamment d'attention des initiatives qui pourraient être montrées en exemple. En revanche, cette manifestation d'une semaine nous a pris au niveau communautaire environ six mois de travail pour décider du programme, des thèmes à valoriser, etc. L'ensemble des services communaux ont été mobilisés à cette occasion pour qu'ils intègrent ces différents thèmes à leurs propres pratiques et ce travail a été largement fédérateur et fructueux. Les agents intercommunaux sont des relais essentiels pour diffuser cette culture du développement durable et force est de constater que cette notion a progressé. Elaborer des grands plans communautaires est une bonne chose mais encore faut-il que ceux qui les mettent en œuvre en prennent conscience !

Si les collectivités sont les acteurs majeurs d'une démarche de développement durable à l'échelle locale, elles ne peuvent pas agir seules. Transformer les objectifs de développement durable en réalités concrètes suppose l'adhésion à la démarche de l'ensemble des acteurs – élus et services, citoyens et usagers, acteurs institutionnels (Etat, collectivités infra et supra territoriales, associations, socio-professionnels), partenaires socio-économiques.

Les collectivités territoriales doivent alors trouver les moyens, par l'information, la sensibilisation, la formation, l'incitation ou la contrainte, de faire prendre conscience aux acteurs du territoire qu'en modifiant leur mode de production et de consommation et en adoptant une gestion économe et de proximité, ils agissent ou peuvent agir en faveur d'un développement durable et d'une meilleure image de leur territoire.

Si le terme « développement durable » est de plus en plus utilisé, en revanche, le système d'information est encore confus et sa signification est encore très loin d'être claire pour les acteurs des territoires comme pour le grand public. Il est désormais important d'explicitier ce terme et de lui donner un sens concret pour qu'il soit appropriable par tous, davantage mobilisateur et enfin qu'il conserve sa crédibilité.

“Le développement durable est encore une notion floue pour la plupart des Français : selon une étude Ipsos menée pour le compte du Secrétariat d'Etat au développement durable en avril 2003 sur le thème « les Français et le développement durable », plus d'un tiers d'entre eux n'ont jamais entendu ou lu l'expression « développement durable ». 87% de la population française avoue ne pas se sentir bien informés sur ce que signifie le développement durable. Un an plus tard (juin 2004), une nouvelle enquête IPSOS montre que 2/3 des français ont une idée peu précise du développement durable et pourtant bien que mal informés, 67 % des français estiment pouvoir faire « mieux ou plus » pour respecter ce principe. ”

IPSOS, 2003 ET 2004

Repères méthodologiques et expérimentaux

Comment communiquer sur le développement durable ?

En matière de communication, il faut distinguer ce qui relève de :

- ✓ la sensibilisation au développement durable. C'est une mission que la collectivité doit partager avec d'autres acteurs, c'est à dire les écoles, les associations, les grandes institutions, la presse, la télévision, etc. Il est important de noter qu'une partie de la sensibilisation relève sans doute de l'éducation dans le cadre familial et le parcours scolaire.
- ✓ la communication sur les politiques publiques participant d'un développement durable.
- ✓ l'information pour rendre compte des actions réalisées et de l'efficacité des politiques.

Nous nous attacherons dans ce document essentiellement à la sensibilisation au développement durable.

La communication est indissociable du projet et de la conduite de projet. Elle doit s'inscrire dans la durée et être adaptée aux différentes étapes.

La collectivité doit transmettre une information fiable, transparente, lisible dans les choix des termes utilisés (vulgarisation des politiques, des procédures, manipulation habile des concepts), pérenne et ceci sans créer des inégalités dans l'accès au savoir. Elle doit se donner le temps et les moyens d'organiser cette information.



L'EXPRESSION DU GROUPE

“ Une communication adaptée ”

Il s'agit, pour la collectivité de :

- ✓ construire un message et des supports de communication adaptés à la cible pour relayer l'information auprès du plus grand nombre,
- ✓ réfléchir à des outils de pédagogie et d'animation, développer des outils d'information, de communication, de formation et innover dans la conception de ces outils.

Quelles sont les cibles ? Faut-il les différencier ?



L'EXPRESSION DU GROUPE

“ Distinguer les publics cibles ”

En matière de sensibilisation sur le développement durable, on peut distinguer trois grandes catégories de publics cibles.

1. les élus et les services techniques d'une collectivité locale,
2. les habitants et les usagers,
3. les autres acteurs locaux : acteurs institutionnels : Etat, collectivités infra et supra territoriales, associations, socioprofessionnels ; partenaires socio-économiques, entreprises.

Les attentes, les niveaux de connaissances et les responsabilités très différents de chacune des cibles impliquent de les différencier. Le message à faire passer n'est pas le même ni dans le fond ni dans la forme. Différents types d'outils et de méthodes peuvent être utilisés (plaquette, site internet, intranet, lettre interne et externe, exposition, vidéo, formation, débat, visite de site, etc.)

Repères méthodologiques et expérimentaux

Quels sont les modes de faire et les outils à développer en fonction du public ciblé ?



JEAN-CHRISTOPHE POULET, MAIRE DE BESSANCOURT

“ Notre devoir est de responsabiliser tous les citoyens ”

Quelle modalités de travail avez-vous adopté envers les élus et les habitants pour l'élaboration de votre agenda 21 ?

Plusieurs actions ont été engagées. En interne tout d'abord, nous avons bénéficié, grâce à notre partenariat avec l'Arene, de l'expertise d'un cabinet qui a permis de former les différents élus et services aux enjeux de la concertation. Cette démarche a été très fructueuse car si nous avions auparavant beaucoup travaillé sur cette thématique (ndlr, 2002), la plupart d'entre nous ignorait à l'époque les enjeux sous jacents que cela recouvrait : sens de l'organisation, mise en place d'un suivi et d'une évaluation... Le cabinet d'études a apporté des clés de méthodes pour engager le travail avec et auprès de l'ensemble des services municipaux mais aussi des habitants, à travers la mise en place d'ateliers 21. Plus qu'un lieu de sensibilisation au développement durable, cet organe a été tout au long de la démarche l'instance de concertation de notre agenda 21.

Quel était le principe et pourquoi avoir choisi de développer un seul outil pour ces deux types d'acteurs ?

La transversalité est une condition inaliénable si l'on prétend s'engager dans une démarche de développement durable. En mêlant des élus, des services municipaux et des habitants de tous quartiers et de toutes professions autour de thèmes prioritaires pour la ville, nous avons privilégié une approche globale fondée sur des enjeux et des choix partagés. Il ne s'agit pas de se cacher derrière une soi disant concertation car la confrontation d'idées est aussi bénéfique pour la municipalité que pour le citoyen lambda (sic). Permettre de s'impliquer à son échelle, au delà sa compétence et en fonction de son intérêt est vital pour redonner un sens à la politique.

De quelle manière les habitants reçoivent cette communication ? A quels blocages avez-vous été confronté ?

Que ce soit au bénéfice de l'intérêt général ou qu'il s'agisse d'un manque de moyen ou de capacités financières, il est parfois assez difficile de faire entendre aux habitants la nécessité de dépasser son seul intérêt personnel. Dès le départ à Bessancourt, nous avons été clair : les réunions ne sont pas destinées à calmer les citoyens (sic) mais bien au contraire à les former et à les responsabiliser. Plutôt que de faire miroiter des promesses sans lendemains, nous expliquons toujours pourquoi telle action se révèle réalisable ou au contraire impossible. C'est pourquoi nous favorisons le dialogue au quotidien en communiquant à travers la lettre des élus et le journal d'expression mis en place par les membres des ateliers 21, ou en organisant des rencontres, telles que le mois de la citoyenneté et du développement durable en septembre, qui permettent d'échanger et de faire le point sur des thèmes pointés l'année passée ou à venir.

1. Elus et services des collectivités locales ou des structures porteuses

Lorsqu'une collectivité s'engage dans une stratégie de développement durable, la formation des élus et des services est une étape indispensable pour construire la démarche et intégrer des critères de développement durable dans les pratiques et les politiques publiques.

Différents moyens peuvent être employés :

- la mise en place d'une communication périodique (lettre, intranet...)
- l'organisation de formations. Elles peuvent être de différents niveaux et porter sur le développement durable en général ; des thématiques plus opérationnelles et techniques, avec une approche plus pragmatique ou encore l'analyse des pratiques professionnelles, la visite de terrain, etc.
- la pédagogie par l'exemple : la mise en œuvre d'actions concrètes et démonstratives (écoresponsabilité de l'administration, démarche haute qualité environnementale, coopération décentralisée, etc.)
- la découverte et la confrontation des pratiques, l'échange avec d'autres collectivités locales, l'organisation de visites de terrain. Elles donnent lieu à des discussions pouvant aboutir à des propositions concrètes visant à modifier les pratiques et à faire évoluer les politiques.
- l'association d'un plus grand nombre de personnes à l'élaboration d'outils permettant de prendre en compte le développement durable dans les pratiques et les politiques.

L'enjeu est d'arriver à articuler sensibilisation – formation – action – coproduction.

La formation est un des moyens les plus efficaces pour mettre en place une culture commune et pour que par la suite tout le monde mette la même chose derrière les mots.

Il peut être pertinent de faire une entrée en matière ludique, cela permet de rendre les choses concrètes, d'attirer l'attention des personnes concernées.

Repères méthodologiques et expérimentaux



EXEMPLE D'UN OUTIL

Questions réponses

Ce jeu de questions réponses a été élaboré par l'ARENE dans le cadre de formations au développement durable. Il est téléchargeable sur <http://www.areneidf.org/territoires/faq.html>

Le développement durable n'est qu'une notion vague sans véritable application.

FAUX. Derrière l'idée de développement durable, il y a une série de principes forts dont l'application s'avère délicate. De multiples actions concrètes peuvent témoigner d'une approche « développement durable » dans tous les domaines d'intervention d'une collectivité locale.

Le développement durable, ma collectivité en fait déjà depuis des années, mais nous ne l'appelions pas comme cela.

VRAI et FAUX... Les collectivités locales assument des missions s'inscrivant directement dans une perspective de développement durable : entretien des espaces verts, traitement des déchets, assainissement, développement des pistes cyclables et des transports en commun, action sociale, achat de véhicules propres... Pour autant, la coordination stratégique de ces actions et l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, efficaces économiquement et équitables socialement sont loin d'être des formalités. Mobilisation des acteurs et concertation locale, coopération décentralisée avec une ville du Tiers-Monde, gestion différenciée des espaces verts, haute qualité environnementale dans les bâtiments, production décentralisée d'énergies renouvelables, création d'activités et d'emplois dans le secteur de l'environnement... sont autant de pratiques encore expérimentales qu'il convient de prendre en compte en fonction du contexte local.

Les grands principes sur lesquels repose le développement durable sont les principes de précaution, de prévention, de bonne gestion, de responsabilité, de participation, d'équité et de solidarité.

VRAI. Les principes de précaution, de prévention, de responsabilité et de participation sont proclamés par la Charte de l'environnement, et ont donc valeur constitutionnelle. Certaines définitions du développement durable comportent toutefois des principes additionnels comme celui de subsidiarité (une politique publique doit être pilotée au niveau décisionnel le plus pertinent, en commençant par le niveau communal, le plus proche des citoyens).

Le développement durable, c'est une notion, des pratiques, mais aussi un état d'esprit, une manière de faire.

VRAI. Une démarche de développement durable implique notamment de s'interroger sur sa capacité à agir en concertation avec les personnes concernées par son action.

Le développement durable, c'est surtout l'affaire des pouvoirs publics.

VRAI et FAUX. L'Etat et les collectivités locales ont une responsabilité particulière pour animer et conduire les démarches de développement durable, puisque l'enjeu de ces démarches est bien le destin d'une société et d'un territoire. Cependant, chaque habitant, chaque travailleur, chaque entreprise, chaque association de ce territoire détient une parcelle du succès potentiel d'une démarche de développement durable.

Le développement durable, c'est surtout l'affaire des pouvoirs publics.

VRAI et FAUX. Une démarche de développement durable implique notamment de s'interroger sur sa capacité à agir en concertation avec les personnes concernées par son action.

En prévoyant une douzaine de réunions des principaux élus et des chefs de services d'une collectivité locale, et en associant tous ses partenaires (services déconcentrés de l'Etat, Conseil régional, Conseil général, intercommunalité, acteurs institutionnels locaux comme les bailleurs sociaux, l'ANPE, EDF...), on peut déboucher rapidement sur un Agenda 21 local.

FAUX. Il est bien sûr possible d'élaborer une stratégie de développement durable et un plan d'actions en organisant une réflexion poussée au sein des services de la collectivité et en sollicitant les contributions de ses principaux interlocuteurs institutionnels.

Toutefois, ce plan d'actions, aussi pertinent soit-il au regard des enjeux de développement durable, ne peut être considéré que comme une étape vers une démarche Agenda 21. Celle-ci passe forcément par la sollicitation et l'implication des citoyens et acteurs socioéconomiques du territoire dans un processus de concertation.

Organiser la circulation de l'information est incontournable dans une démarche de concertation.

VRAI. L'information du citoyen en amont des décisions publiques locales est un aspect primordial de la concertation et de la « bonne gouvernance » que prône le développement durable.

Un Agenda 21 local digne de ce nom se doit de traiter l'ensemble des thématiques figurant sur la liste préétablie par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

FAUX. Il n'y a aucune obligation sur les thèmes à aborder par un Agenda 21. Tout dépend du contexte du territoire concerné, des attentes de ses habitants et acteurs socioéconomiques, des priorités et des arbitrages de ses élus. Naturellement, un Agenda 21 doit théoriquement décliner, au moins en partie, les grandes orientations du programme « Actions 21 » de Rio.

Surtout, il est important que la démarche s'inscrive dans une perspective dépassant les limites du territoire, et propose des actions de solidarité internationale (volet coopération décentralisée) et de lutte contre le changement climatique.

Repères méthodologiques et expérimentaux

Une commune intégrée au sein d'une communauté d'agglomération peut décider de s'engager dans un Agenda 21 communal tout en contribuant à l'élaboration du projet d'agglomération sur des bases de développement durable.

VRAI. Démarche communale et démarche intercommunale ne sont pas incompatibles, au contraire. Cependant, il convient de déployer des efforts particuliers d'information et de coordonner les actions de concertation, afin que les citoyens comprennent la complémentarité des deux niveaux d'intervention.

Une commune engagée dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) a intérêt à attendre la publication de celui-ci avant de réfléchir à un Agenda 21 local. Chaque chose en son temps...

FAUX. Il est certes difficile de mener de front deux démarches aussi mobilisatrices que sont l'élaboration d'un PLU et celle d'un Agenda 21 local. Toutefois, tout l'« intérêt », pour une commune, c'est de mettre en cohérence les orientations stratégiques de l'Agenda 21 et celles exposées dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU.

Le PADD expose la stratégie de développement durable du territoire en matière d'affectation des sols, d'urbanisme et pour toutes les problématiques reliées (déplacements, habitat, activités économiques...). L'Agenda 21 traite du développement durable dans ses aspects urbanistiques, mais aussi au travers d'autres thématiques. La concertation obligatoire de la procédure PLU peut-être enrichie par une réflexion générale et prospective sur d'autres enjeux du développement durable (énergie, emploi, développement social, coopération décentralisée...).

2. Habitants et usagers

L'objectif est de donner au citoyen l'occasion de prendre connaissance et conscience des enjeux du développement durable. Il doit pouvoir comprendre ce qui se cache derrière ce terme ; être en capacité de se questionner sur le sens de ses actes et en tirer les conséquences dans ses modes de production et de consommation. Il doit être en mesure de comprendre comment faire évoluer un mode de vie et des pratiques de consommation à la maison, au travail, lors de ses déplacements, lors de ses achats, dans son jardin, en vacances et dans ses activités de loisirs...

Il est important de déconceptualiser le développement durable en s'appuyant sur des messages clairs, des exemples simples, concrets et mobilisateurs. Il s'agit de rendre le développement durable proche des habitants et accessible.

Les moyens les plus fréquemment utilisés sont : des plaquettes, des journaux d'informations, des expositions, des débats.

3. Acteurs institutionnels et partenaires socio-économiques

La sensibilisation des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques prend souvent la même forme (lettre d'information...) et le message diffusé est assez large et universel (quatre piliers du développement durable, notion de prise de conscience, de responsabilité, nouvelles réglementations) alors que ces acteurs sont de nature très différente avec des objectifs bien spécifiques :

- État, collectivités infra ou supra territoriales,
- Entreprises : grandes, petites, artisans commerçants, instances représentatives (chambres consulaires, syndicats)...
- Associations : ayant une approche plutôt thématique ou organisationnelle.
- Partenaires : établissements scolaires...

Il est possible d'adapter le message à chaque acteur et de développer la notion de contrat d'objectif pour structurer les échanges.

Par exemple, la logique des entreprises repose sur des enjeux de concurrence à court terme (retour sur investissement) et pour certaines grandes entreprises, sur un large espace mondialisé. Leurs enjeux peuvent être contradictoires ou conflictuels avec une logique territoriale fondée sur la solidarité et le long terme. Ils imposent donc à la collectivité de s'adresser aux entreprises d'une façon particulière. Les entreprises sont confrontées à des contraintes mondiales, sociales, économiques et environnementales de plus en plus pressantes.

Il est possible de mobiliser les entreprises en les intéressant via un échange sur la réglementation, les aides, les gains répercutés, en trouvant un partenariat qui a un intérêt direct pour elles au-delà de les associer au projet territorial...

Certains outils, comme par exemple les sites internet, visent les trois catégories de public à la fois. Néanmoins, beaucoup de sites généraux abordent le sujet du développement durable ou des agendas 21 locaux mais peu de sites sont développés par les collectivités locales. Quand ils existent, les rubriques sont pauvres et pas toujours mises à jour.

Repères méthodologiques et expérimentaux

Quels enseignements en matière de communication responsable ?



COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Issy, une sensibilisation interne à tous les étages

Après un premier travail effectué dès 1996 avec le conseil économique et social pour définir les grands enjeux en matière de développement durable (voir cahier 1), la mairie d'Issy les Moulineaux s'est très vite engagée dans la sensibilisation de ses services pour élaborer son agenda 21, lancé en 2000 et finalisé trois ans après. Une démarche dynamique qui, à en croire Maria Spendel, directrice de l'environnement, n'a suscité aucun blocage de la part des acteurs locaux, « *tous convaincus depuis longtemps de la nécessité d'être acteur du développement durable.* » Il faut dire que la ville a très vite su adapter sa communication envers les différents agents en évitant par dessus tout d'effrayer ses membres par trop de contraintes, qu'elles soient sociales, environnementales, participatives ou économiques. « *Plutôt que d'entrer directement par l'agenda 21 local, nous avons profité de la révision de notre plan d'occupation des sols (Pos, ndlr) afin de jouer sur le caractère réglementaire de cette démarche et fédérer un maximum d'acteurs* », poursuit Maria Spendel.

« **Toucher chacun dans son action** ». Première étape engagée par les services environnement et urbanisme, tous deux partenaires dans le cadre d'un diagnostic commun agenda 21 et plan local d'urbanisme : l'organisation de rencontres individuelles ciblées avec l'ensemble des cadres pour cerner précisément leur rôle et la nature des projets mis en oeuvre. Une prise de contact qui a notamment permis d'expliquer à ces acteurs les actions susceptibles de relever d'une démarche de développement durable. Les rendez-vous auront duré trois mois. Un temps nécessaire, d'après Maria Spendel, pour parvenir à être compris sur des « *projets et exemples simples* ». Car si tout le monde semble d'accord pour faire du développement durable, « *peu de gens savent comment faire et c'est pourquoi il est si essentiel de parvenir à toucher chacun dans son action* ».

Renforcer l'esprit d'équipe. Une fois ce défi relevé, la ville a poursuivi sa campagne d'information avec élan. Lancement d'un premier séminaire des cadres organisé sous forme d'ateliers et destiné à identifier les facteurs de risques et de succès liés à une démarche de développement durable, communication dans les services à travers l'élaboration d'une plaquette glissée dans les bulletins de paie, articles dans le journal interne et envois réguliers de mails d'information et de sensibilisation pour tous... Autant de moyens dégagés à la hauteur de l'ambition affichée par la municipalité. Sans oublier la cerise sur le gâteau, à savoir l'organisation d'une Assemblée générale du personnel qui a permis de regrouper l'ensemble des agents, cadres et techniciens, toutes catégories confondues. L'objectif ? Donner la parole à l'ensemble des services pour qu'ils présentent leurs actions et renforcent ainsi l'esprit d'équipe pour agir ensemble au service d'un développement durable de la Ville. Une équipe qui s'étend d'ailleurs bien au-delà des services internes, notamment avec les Conseils de Quartiers et les acteurs économiques et sociaux. « *Pour faire du développement durable un véritable enjeu partagé, il nous reste encore aujourd'hui à mobiliser les jeunes et les entreprises* », finit par conclure Maria Spendel. Un nouveau défi pour la municipalité.



REFLEXION DU GROUPE Enseignements

Ces enseignements sont pour la plupart issus des réflexions du groupe. Ils peuvent être différents en fonction du public cible.

Développer une communication pédagogique et de proximité : convaincre pour amener progressivement à une prise de conscience nécessite de « déconceptualiser », « démystifier » le développement durable en s'appuyant sur des exemples simples et concrets qui le rendent plus proche des habitants et des acteurs.

Il s'agit de prouver que le développement durable incarne le bon sens et repose avant tout sur la volonté de chacun et l'acceptation du changement. Le changement des comportements, des pratiques et des cultures est un principe très délicat à aborder et difficile à mettre en place, or ce sont ces changements qui feront avancer les choses. Dans ce sens, il faut être vigilant à ne pas paraître moralisateur. Les messages culpabilisant sont mal admis dans notre culture, on se heurte à « la liberté de chacun ».

Le développement durable n'est pas manichéen. Il doit être présenté comme une recherche d'équilibre, un compromis entre l'efficacité économique, l'amélioration de l'environnement et la gestion économe des ressources et la justice sociale. Il n'y a pas de message d'exclusivité, pas de « gentils et de méchants ».

L'entrée en matière est l'étape la plus importante. Ludique (sous la forme de jeu, question réponse), accessible (message simple et concret) elle permettra de susciter l'intérêt et l'envie.

Réfléchir à utiliser des outils et un vocabulaire adaptés au public et aux objectifs visés : l'important est que l'information soit concrète et pragmatique et que la méthode utilisée soit la plus adaptée possible au contexte interne de la collectivité locale (politique, habitude de travail, organisation...).

Instaurer le dialogue : offrir aux acteurs du territoire la possibilité de se rencontrer pour partager une vision commune du territoire et de son devenir. Le but est de rendre l'information transparente et accessible par tous, donc de développer un langage commun, de manipuler les mêmes concepts, de vulgariser les politiques et de former les acteurs.

Sortir du « ghetto environnement » : afin de toucher l'ensemble des acteurs, agissant dans des domaines différents et de sensibilités différentes, il est important de démontrer que le développement durable n'est pas seulement la préservation de l'environnement. Il s'agit, dès le départ de trouver le « bon angle

Repères méthodologiques et expérimentaux

d'attaque » et de montrer que le développement durable concerne à la fois les domaines de l'économie, du social, de l'environnement, des problématiques internationales.

En interne, l'enjeu est d'associer des techniciens de tous les services à la démarche, de travailler de façon transversale. Il s'agit de dépasser les frontières mais aussi la résistance au changement.

En externe, il faut mobiliser les acteurs de culture et de domaines d'action différents.

Un travail en interne à la collectivité locale est souvent à faire avant un travail de communication externe.

S'assurer de la corrélation entre la communication et les actions conduites : la collectivité qui fait appel à la remise en cause des pratiques de chacun doit elle aussi démontrer qu'elle agit en faveur d'un développement durable. Même si les actions mises en place ne sont pas exemplaires, car la démarche est progressive et les expérimentations en cours peuvent être imparfaites, la collectivité doit témoigner d'une démarche sincère et exemplaire et qui avance grâce à des projets concrets.

Ouvrir l'horizon temporel : les temps des élus (mandats), des chefs d'entreprises (rentabilité à court terme, pérennité de l'activité), des habitants (préoccupations nécessitant des réponses immédiates) sont différents. Souvent la majorité des personnes pensent à court terme. Parvenir à prévoir des projets dans le moyen et le long terme est un défi à relever.

Le développement durable est un processus continu, une démarche de progrès valable sur le long terme, d'où l'intérêt de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs possible pour s'assurer de sa continuité.

Trouver les opportunités : Certains événements tels que la semaine nationale du développement durable ; des colloques et événements internationaux (Sommet mondial de Johannesburg, Forum social mondial de Porto-Alegre...) ; la survenue de grandes catastrophes naturelles ou industrielles, si malheureuse cela soit-elle, sont l'occasion d'éveiller l'intérêt du grand public ou provoquer une prise de conscience.

Quelles sont les conditions à réunir pour élaborer un outil de sensibilisation au développement durable destiné aux élus ?



REFLEXION DU GROUPE

Contribution du groupe issue de la présentation du kit agenda 21 local dans sa première version

Le kit agenda 21 local a été modifié suite aux remarques du groupe.

Les élus ne disposent que de peu de temps pour chaque dossier, il s'agit en quelques minutes de les convaincre et de « leur donner envie ». Il faut être actif, incisif et ne donner des explications que si elles sont demandées.

Dans la construction de l'outil, il s'agit :

- ✓ d'utiliser un texte court et simple.
- ✓ d'opérer des choix, de ne pas vouloir être exhaustif, bien que les champs du développement durable soient vastes, complexes et interdépendants. Il ne faut pas utiliser trop d'informations ni de termes ou de concepts sinon les destinataires risquent de se désintéresser assez vite. Seules les informations ayant le plus d'impact doivent être exposées.

Concernant le thème du développement durable, le danger est de faire peur aux élus en leur présentant les choses comme étant toutes imbriquées les unes dans les autres. Ceci est vrai mais il n'est pas forcément judicieux de présenter les choses sous cet angle.

Il faut veiller à mettre en exergue les spécificités d'une démarche de développement durable. En effet, parfois le thème du développement durable est abordé à travers des éléments qui correspondent à de la conduite de projets « classique » alors qu'il faut démontrer la plus value d'une démarche de développement durable, sa spécificité. L'enjeu est d'expliquer que le développement durable donne du sens aux politiques.

Il faut être en capacité de donner un sens concret au développement durable tout en abordant les finalités et la philosophie qu'il recouvre.

Un engagement politique fort doit aussi faire partie du message à faire passer aux élus, pour qu'ils en aient pleinement conscience.

Repères méthodologiques et expérimentaux

Quelles sont les difficultés majeures pour communiquer sur les politiques participant d'un développement durable ?

Pour les collectivités, la difficulté réside dans la nécessité de faire passer des messages simples. Le message doit être d'autant mieux conçu qu'on constate actuellement

- ✓ une abondance d'informations encore confuses,
- ✓ une tendance à galvauder la notion de développement durable.

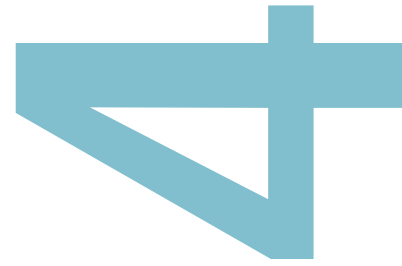
Le développement durable, correspondant à la fois à une approche technique et à une philosophie d'action, n'échappe pas à une certaine complexité. Il existe une multitude de définitions. Il convient à chacun de comprendre la logique et de se l'approprier pour s'en faire sa propre définition et l'intégrer dans ses comportements. Il ne faut pas pour autant le vider de son sens et de son contenu.

L'un des écueils de la communication en matière de développement durable est d'afficher une ambition à un niveau très élevé et du coup de décourager les personnes avant même de commencer le projet. Il faut réussir à concilier le niveau d'exigence, inhérent au développement durable, et le fait de devoir mettre en place des actions réalisables par rapport aux moyens dont dispose la structure porteuse du projet.

L'enjeu est de relier la théorie (encore aujourd'hui trop environnementaliste dans son approche) à la pratique. Pour bien faire comprendre ce qu'est le développement durable il est important de mener des actions et projets concrets en parallèle à la communication et la sensibilisation (pédagogie par l'exemple). Il s'agit d'aborder ce thème de façon très participative, pragmatique, de s'inscrire dans la logique des personnes à qui est adressée le message et de vaincre le « syndrome de Monsieur Jourdain » (« Le développement durable, c'est comme la prose, on en faisait sans le savoir »).

La communication en matière de développement durable, se confronte aussi à la difficulté de prouver l'importance d'un acte individuel dans une action plus collective, même si son effet est peu visible. L'enjeu est aussi d'inscrire les actions locales dans des perspectives plus globales liées à des problèmes majeurs qui menacent le monde d'aujourd'hui et celui des générations futures (la répartition inégale des richesses mondiales et la progression de la pauvreté, les menaces qui pèsent sur la santé des populations, les disparités entre les pays du nord et les pays du sud mais aussi à l'intérieur des pays eux-mêmes, la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources, l'accroissement des volumes de déchets, l'augmentation des échanges et la consommation accrue d'énergie, le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, etc.)

Cette session de formation-action a permis d'alimenter le CDROM « Vers une approche durable du développement territorial », mai 2003 réalisé par ETD et le ministère de l'écologie et du développement durable. (www.projetdeterritoire.com)



La conduite d'un projet de développement durable

Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?

Communiquer c'est faire connaître, dire, divulguer, livrer, transmettre, annoncer, expliquer, s'exprimer, révéler, échanger, recevoir, faire partager, rendre commun. C'est mettre des informations à la disposition de quelqu'un, se mettre en relation avec quelqu'un. C'est aussi influencer l'opinion d'un public cible par une transmission efficace d'idées, d'impressions, d'images symboliques.

Pourquoi et comment communiquer sur le développement durable ? Quelles sont les cibles ? Faut-il les différencier ? Quelles sont les pratiques et les outils à développer ? Quels sont les enseignements en matière de communication responsable ? Quelles sont les conditions à réunir pour élaborer un outil de sensibilisation sur le développement durable destiné aux élus ? Autant de questions auxquelles des collectivités ont tenté de répondre dans leurs pratiques et à l'occasion d'une session de travail organisée par les partenaires du réseau TEDDIF.

Ce cahier rassemble des enseignements, un diaporama pédagogique sur l'agenda 21, des outils de sensibilisation, des expériences concrètes et des témoignages.

Ce document est téléchargeable www.teddif.org

Sommaire des cahiers du développement durable en Ile-de-France

- Cahier n°1 Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?
- Cahier n°2 Quelle mise en compétence des services de la collectivité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable d'un territoire ?
- Cahier n°3 Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires.
- Cahier n°4 Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?

Les partenaires

- DIREN : Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, délégation régionale Ile-de-France
- ARENE : Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies de la région Ile-de-France
- ETD : Entreprises territoires et développement